

PLAN DE FORMATION : Entreprises de 1 à 9 salariés

Sont réputées appartenant à l'interprofession (INTERPRO) les entreprises occupant moins de 10 salariés dont la convention collective applicable ne désigne aucun organisme paritaire collecteur agréé comme destinataire de leur contribution à la formation professionnelle continue et cotisant à l'AGEFOS PME PACA.

Plafond annuel

- Aucun plafond *(sous réserve du montant des fonds mutualisés disponibles)*

NB : Une commission examinera néanmoins tous les dossiers dont le coût pédagogique et/ou la durée sont supérieurs aux normes habituelles du marché de la formation professionnelle.

Thèmes et Financement

Actions collectives sélectionnées par AGEFOS PME PACA :

- Thèmes, programmes de formation et organismes de formation **consultables sur notre site internet** ainsi que le bulletin d'inscription spécifique.
 - **Coût pédagogique intégralement pris en charge par AGEFOS PME et cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE)**
 - Frais de participation de 60 € HT/stage/personne à la charge de l'entreprise.

Sous réserve du caractère imputable des actions de formation qui sera apprécié par nos services :

Actions individuelles prioritaires :

- **Toute action de formation en lien direct avec l'activité de l'entreprise** à l'exception des actions définies comme non prioritaires.
 - **Coût pédagogique pris en charge par AGEFOS PME à hauteur de 50 %**
 - Cofinancement appelé à l'entreprise à hauteur de 50 %
 - Frais annexes, rémunérations et allocation de formation : aucune prise en charge

Actions individuelles non prioritaires :

- Formations dont le thème est traité dans les actions collectives sélectionnées par AGEFOS PME PACA et qui ne sont pas réalisées dans ce cadre
- Formations à distance (par correspondance, téléphone, Internet...)
- Formations sur des logiciels spécifiques à un métier ou à l'entreprise
- Formations déjà réglées par l'entreprise à l'organisme de formation quel qu'en soit le thème

Ces actions de formation doivent avoir un rapport avec l'activité de l'entreprise.

- **Coût pédagogique pris en charge par AGEFOS PME à hauteur de 30 %**
- Cofinancement appelé à l'entreprise à hauteur de 70 %
- Frais annexes, rémunérations et allocation de formation : aucune prise en charge

Procédure de demande de prise en charge :

Demande de Gestion d'Action téléchargeable sur notre site internet

www.agefos-pme-paca.com

à nous retourner **accompagnée du programme et du devis de la formation au minimum 15 jours** avant le début du stage. ⊗ Ne pas régler directement l'organisme de formation.

Pour toutes questions, contactez-nous au 04 91 14 34 20

⊗ *Tout dossier 2010 nous parvenant après le 31 décembre 2010 ne sera pas pris en charge.*